

# Comité Syndical du 8 mars 2022 CAO du 17 mars 2022

Synthèse des travaux



Il a été débattu du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022. Les opérations envisagées pour l'année à venir confirment l'engagement du Syndicat aux côtés de ses collectivités adhérentes.

Les crédits d'investissement consacrés aux travaux d'électrification et de voirie seront maintenus. L'accompagnement du SDEE pour la rénovation de l'éclairage public et la réalisation de travaux d'eau et d'assainissement sera lui aussi pérennisé, et les soutiens à la modernisation des installations de collecte des déchets du département seront pour leur part renforcés avec la poursuite du programme de rénovation des points recyclage et de celui concernant les centres de transfert des ordures ménagères.

L'implication récente du Syndicat en matière de transition énergétique sera elle aussi confortée avec la poursuite de l'accompagnement des projets de chaleur renouvelable et la mise en place d'un programme d'appui aux collectivités pour la rénovation thermique de leurs bâtiments publics tertiaires et scolaires (ACTEE 2).



## ELECTRIFICATION RURALE

### AFFAIRE DELIBEREE

#### Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Comité Syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
BARJAC	Enfouissement Méjantel	139 671 €	93 114 €	46 557 €
LA FAGE MONTIVERNOUX	Extension résidence Bestion JC au bourg	4 743 €	3 743 €	1 000 €
PELOUSE	Extension résidence Gély à l'Esclancide	11 777 €	10 777 €	1 000 €
PRINSUEJOLS-MALBOUZON	Enfouissement Route de Brion à Malbouzon	30 138 €	20 092 €	10 046 €
PRINSUEJOLS-MALBOUZON	Génie civil Route de Brion à Malbouzon	22 116 €	14 744 €	7 372 €
PRINSUEJOLS-MALBOUZON	Extension réservoir de Malbouzon	5 252 €	3 812 €	1 440 €
ST ALBAN SUR LIMAGNOLE	Extension 7 parcelles à Chassefeyre	13 214 €	9 634 €	3 580 €
ST ETIENNE DU VALDONNEZ	Enfouissement route du Moulin Bas	25 515 €	17 010 €	8 505 €
ST ETIENNE DU VALDONNEZ	Génie civil route du Moulin Bas	14 312 €	9 541 €	4 771 €
<b>Total</b>		<b>266 738 €</b>	<b>182 467 €</b>	<b>84 271 €</b>
			<b>68.4%</b>	<b>31.6%</b>



## ECLAIRAGE PUBLIC

### AFFAIRE DELIBEREE

#### Tarifs 2022 des prestations

Afin de tenir compte de l'incidence de la hausse des prix de l'énergie et des carburants, tout en contenant au maximum l'impact des ces augmentations pour les collectivités, il a été décidé d'une actualisation des tarifs 2022 des prestations Eclairage public avec une majoration de 3% ou 6% selon la nature des prestations.



## AFFAIRES DELIBEREES

### Sensibilisation au tri sélectif et à la réduction des déchets : avenant à la convention conclue avec le Réel

En 2020, le SDEE a signé une convention avec le Réseau d'Education à l'Environnement de Lozère (Réel-CPIE) pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation au tri sélectif et à la réduction des déchets à destination des élèves de CE2, CM1 et CM2 du département. Cette convention doit se terminer le 31 juillet 2022.

Le budget alloué par le SDEE à cette opération, d'un montant de 64 020 €, devait permettre la sensibilisation au tri sélectif et à la réduction des déchets de 180 classes au cours des années scolaires 2020/2021 et 2021/2022, ainsi qu'un accompagnement à la mise en place d'actions concrètes au sein des établissements volontaires (poubelles de tri, goûter zéro déchet, brigade de tri...).

Au vu des contraintes sanitaires qui ont fortement perturbé ces deux années scolaires, seulement 86 classes ont pu être sensibilisées, 16 le seront d'ici la fin de l'année scolaire et 18 n'ont pas encore confirmé la démarche.

Afin de mobiliser encore davantage la population au geste de tri et à la réduction des déchets, le Réel-CPIE et le SDEE souhaitent que les prochaines campagnes de sensibilisation puissent intégrer un volet grand public qui permettrait de toucher un public plus large que le public scolaire.

Une réflexion sur la mise en place d'un programme d'ateliers dénommé "De l'école à mon village" a été amorcée. Plus concrètement, un atelier à destination des habitants, associant notamment les parents d'élèves et les associations locales, serait organisé à la suite des ateliers de sensibilisation réalisés dans les écoles primaires des communes concernées. Cet atelier ludique et participatif permettrait aux habitants de découvrir ou redécouvrir tout ce qu'il faut savoir pour gérer au mieux ses déchets et pour les réduire. Des informations concrètes sur la situation en Lozère (photos, chiffres) seraient données ainsi que des pistes pour réduire sa production de déchets (adresses des ressourceries, répar-café, etc...). Les solutions adoptées dans les écoles sensibilisées seraient également présentées à cette occasion (expo photo, supports réalisés par les enfants...).

Afin de poursuivre les animations pour les classes initialement ciblées par la campagne de sensibilisation conduite par le SDEE et d'expérimenter de nouvelles modalités d'intervention, le Comité Syndical a autorisé la signature d'un avenant à la convention conclue avec le Réel-CPIE afin de la prolonger d'une année supplémentaire, afin d'expérimenter au sein d'une dizaine de communes de nouvelles modalités de sensibilisation à destination du grand public dans le but de redéfinir le contenu des futures campagnes de sensibilisation.



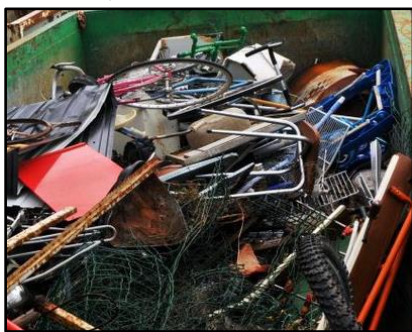
### Tarifs 2022 des prestations

Dans le cadre du règlement d'intervention en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, prévoyant une actualisation annuelle du montant unitaire des participations pour la collecte, le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, il a été décidé, exceptionnellement, de déroger à la formule de révision des prix qui donnait au 1<sup>er</sup> janvier 2022 un coefficient d'actualisation de 1.1273 soit une majoration de 12.73% par rapport aux tarifs 2021.

Les indices de cette formule de révision ont en effet été fortement impactés par les conséquences de la reprise économique post-pandémie et par la flambée des prix de l'énergie et des carburants mais ne prennent pas en compte l'augmentation simultanée des prix de rachat des matières recyclées ou les conséquences du renouvellement de certains marchés publics.

La révision des tarifs 2022 a donc été effectuée "à la carte" et au plus près des coûts de collecte, de traitement et de valorisation, dans l'intérêt premier des collectivités lozériennes adhérentes du SDEE exerçant la compétence "Collecte des déchets", et de leurs administrés. Certains prix ont ainsi été gelés par rapport à 2021, d'autres ont été augmentés de 2%, 3% ou 6%. L'actualisation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) s'est quant à elle effectuée conformément à l'augmentation du taux en vigueur, passé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 37 à 45 €/tonne soit +21.6%.

Enfin, faisant suite au renouvellement de certains marchés en début d'année, ou de l'évolution de la réglementation, il a été décidé de la mise en place de nouveaux tarifs pour la rémunération des bennes Métaux de déchèteries, entre 200 et 400 €/benne en fonction de leur poids moyen, ainsi que de la gratuité de la collecte des huiles de vidange faisant suite à la mise en place de la collecte et du traitement de ces déchets au travers d'une filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) via un éco-organisme.





### AFFAIRE DELIBEREE

#### Tarifs 2022 des prestations

Afin de tenir compte de l'incidence de la hausse des prix de l'énergie et des carburants, tout en contenant au maximum l'impact de ces augmentations pour les collectivités, il a été décidé d'une actualisation des tarifs 2022 des prestations Eau et Assainissement avec une majoration comprise entre 3% et 6% selon la nature des prestations, à l'exception :

- ✓ du traitement des matières de vidanges pour lequel une augmentation de 13% a été décidée (de 30 à 34 €/m<sup>3</sup>), en raison de la hausse des tarifs de traitement dans les stations d'épuration ;
- ✓ des prestations de télégestion pour lesquelles les prix 2021 ont été maintenus, en raison de la stabilité des tarifs fournisseurs.



### AFFAIRE DELIBEREE

#### Mise en place du programme *Watty à l'école* pour la période scolaire 2022/2023

Le programme *Watty à l'école* vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau, et à les rendre acteurs de la maîtrise de la demande en énergie dans leur établissement et à leur domicile.

Ce programme, qui est porté et conçu au niveau national par EcoCO2, une éco-entreprise du secteur de l'économie sociale et solidaire, a été labellisé par le Ministère de la Transition Ecologique et est en grande partie financé par les énergéticiens, au travers des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Le programme est également soutenu par l'ADEME.

Compte tenu de sa récente désignation comme lauréat du programme ACTEE et notamment de l'appel à projet MERISIER dont le but est de soutenir la rénovation des écoles, le SDEE a décidé d'accompagner la mise en place du programme *Watty à l'école* à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Les communes souhaitant porter un projet de rénovation énergétique sur leur école seront prioritaires, et bénéficieront de la prise en charge du programme par le SDEE, permettant ainsi de sensibiliser les écoliers avant la réalisation des travaux. La démarche pourra également être étendue à d'autres écoles, avec un reste à charge de 300 € par classe.

Ce programme sera animé par le Réel-CPIE de Lozère.



### AFFAIRES DELIBEREES

#### Station du Mont-Lozère : cession des biens au Département de la Lozère

Après différents échanges intervenus entre le SDEE et le Conseil départemental de la Lozère, compte-tenu de l'intérêt du site du Mont-Lozère en termes d'aménagement du territoire et de développement touristique, et dans le souci de ne pas pénaliser le projet de restructuration conduit par le Département, le Bureau Syndical du SDEE, par délibération du 28 juin 2021, avait approuvé le principe de cession des biens de la station au Département pour un montant de 380 000 €.

Le Comité Syndical a entériné cette décision.



## Création d'un poste de géomaticien/administrateur SIG

Propriétaire ou gestionnaire de nombreux équipements sur l'ensemble du territoire lozérien (réseau électrique, éclairage public, réseaux d'eau et d'assainissement, équipements de collecte des déchets, infrastructures de recharge pour véhicules électriques,...), le SDEE souhaite aujourd'hui consolider et structurer son Système d'Information Géographique (SIG), pour améliorer le suivi du patrimoine dont il a la charge, et l'accompagnement de ses collectivités adhérentes dans le développement et l'utilisation de cet outil

Il a donc décidé de procéder au recrutement d'un(e) géomaticien(ne) administrateur(trice) SIG. La création de ce poste est prévue en contrat de droit privé à temps plein et pour une durée de trois ans.



# COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

## COLLECTE ET TRAITEMENT DE DECHETS DANGEREUX RECUPERES EN DECHETERIES

### Description

L'appel d'offres lancé par le SDEE concerne la collecte et le traitement de Déchets Dangereux récupérés sur les vingt-quatre déchèteries du département de la Lozère, ainsi que sur la déchèterie de Landos en Haute-Loire pour une période ferme allant jusqu'au 31 décembre 2023, et avec deux reconductions tacites possibles, chacune pour une période d'un an. Il se compose de 2 lots distincts :

- ✓ **Lot 1** : Collecte et Traitement de Déchets Dangereux, hors Huiles de vidange ;
- ✓ **Lot 2** : Collecte et Traitement des Huiles de vidange.

### Résultat de l'appel d'offres

- ✓ **Lot 1** : attribution à la SAS SPUR Environnement ;
- ✓ **Lot 2** : attribution à la SAS CHIMIREC Massif Central.

## PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE VOIRIE COMMUNALE 2022 – PHASE 1

Au vu du contexte actuel et des incertitudes pesant sur les prix et la fourniture de certains matériaux, notamment ceux issus de produits pétroliers, et des difficultés exprimés par plusieurs entreprises pour présenter une offre de prix dans le cadre de la consultation de la phase 1 du programme départemental de voirie communale 2022, concernant les secteurs :

- ✓ N°03 – Grandrieu ;
- ✓ N°04 – Langogne ;
- ✓ N°07 – Gévaudan ;
- ✓ N°08 – La Canourgue ;
- ✓ N°09 – Chanac ;
- ✓ N°11 – Masegros Causses Gorges ;

il a été décidé du report de la date limite de remise des offres initialement prévue le mercredi 16 mars 2022, au mardi 05 avril 2022. Le secteur N°10 – Mende a également été intégré à cette phase 1.

